

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

RCMP "H" Division HQ  
RCMP Mailstop # H-066  
80 Garland Avenue, 80, avenue Garland  
DARTMOUTH, NS (NE) B3B 0A7

**Facsimile Number for Amendments:  
N° de télécopieur pour les modifications:  
902-426-7136**

**REQUEST FOR STANDING OFFER  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commande individuelle et régionale  
(OCIR)

Canada, as represented by the Minister of  
Public Safety, hereby requests a Standing  
Offer on behalf of the Identified Users  
herein.

Le Canada, représenté par le ministre de la  
Sécurité publique, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des  
utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

Ce document contient une exigence de  
sécurité

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Facsimile No. - N° de télécopieur:**

**Telephone No. - N° de téléphone:**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

RCMP "H" Division HQ  
RCMP Mailstop # H-066  
80 Garland Avenue, 80, avenue Garland  
DARTMOUTH, NS (NE) B3B 0J8

<b>Title- Sujet</b> Services d'architectes et d'ingénieurs Architectural & Engineering Services Standing Offer	
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> M9424-0-3651 ***Modification 006***	<b>Date</b> 3 novembre 2020
<b>Client Reference No. -N° de référence du client</b> S.O.	
<b>GETS Reference No. N° de référence de SEAG</b>	
<b>L'invitation prend fin at - à 14:00 PM AST (Atlantic Standard Time)HNA (Heure Normal de l'Atlantique) on - le 19 novembre, 2020</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B. Destination</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> <a href="mailto:Jeff.lockyer@rcmp-grc.gc.ca">Jeff.lockyer@rcmp-grc.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> 902 720-5108	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b> 902-426-7136
<b>Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:</b> Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police	
<b>Delivery Required - Livraison exigée:</b> Voir ci-après	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b>	
<i>(Signer et retourner cette page couverture avec l'offre)</i>	

La modification 006 a été créée pour la raison suivante :

## **EPEP 2            EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION**

### **2.2      Exigences spécifiques de présentation des propositions**

**Ajouter ce qui suit :** Le nombre maximal de pages de la proposition ne comprend pas les CV. Les CV ne sont pas inclus dans le nombre total de pages.

---

### **Section 3.3 Évaluation et cotation**

Dans le tableau :

**Supprimer : Compétences et expérience du personnel principal**

**Insérer : Compétences et expérience de l'architecte principal**

---

### **Sections 3.2.4 et 3.2.5**

Nous avons reçu de nombreuses questions de l'industrie relativement aux ressources nécessaires et au nombre de CV qui doivent être soumis en réponse à la présente demande d'offres à commandes. Pour plus de clarté, nous précisons que nous demandons les CV de certains spécialistes-clés (personnel principal et personnel de projet). Les sections 3.2.4 et 3.2.5 ont été modifiées pour indiquer explicitement les spécialités pour lesquelles un CV doit être soumis et le nombre de CV requis (voir ci-dessous). La soumission doit comprendre un total de 22 CV, tel qu'il est indiqué dans les tableaux aux sections 3.2.4 et 3.2.5.

On nous a demandé de confirmer que les CV requis à la section 3.2.4 représentent 20 % de l'évaluation technique et que les CV requis à la section 3.2.5 représentent 15 % de l'évaluation technique même si un plus grand nombre de CV sont requis à la section 3.2.5. Nous confirmons que cela est exact, car le rôle de l'architecte principal (section 3.2.4.) est essentiel à l'achèvement du travail à accomplir conformément à l'offre à commandes qui sera établie. C'est pourquoi les points relatifs à ces sections ont été répartis de cette façon dans l'évaluation technique.

**Remplacer la section 3.2.4 en entier par ce qui suit :**

#### **3.2.4 Compétences et expérience de l'architecte principal – Au service du proposant**

1. Ce que nous recherchons :

Démonstration confirmant que le proposant a à son service du personnel possédant les compétences, la capacité et l'expertise nécessaires pour diriger chacun des secteurs énumérés dans la section des Services requis (SR). Ces membres du personnel principal doivent être des employés de l'entreprise d'architecture (proposant). On s'attend à ce que ces ressources dirigent tout projet lié aux commandes subséquentes.

2. Ce que le proposant devrait fournir : (généralement pas plus de deux (2) pages par CV)

- a) soumettre un maximum de deux (2) CV pour les architectes principaux et de deux (2) CV pour les architectes de remplacement. Chaque CV devrait indiquer clairement le nombre d'années d'expérience du personnel principal dans la prestation des services précisés dans la section des Services requis (SR).
- b) indiquer le nombre d'années d'expérience du personnel et le nombre d'années au service de l'entreprise;
- c) préciser l'agrément professionnel;
- d) noter les réalisations et les prix.

**CV requis : Architectes requis – Au service du proposant**

Architecte principal – CV requis	Architecte de remplacement – CV requis	Nombre total de CV
2	2	4

3. Les membres du personnel au service du proposant doivent faire partie de l'entreprise du proposant (voir la définition de « proposant » à l'article IG 1 des Instructions générales). Les compétences et l'expérience du personnel ne faisant pas partie de l'entreprise du proposant (ou de la coentreprise du proposant) ne seront pas prises en considération lors de l'évaluation.

4. Le tableau de prix à l'annexe B comprend la catégorie « Architecte ou ingénieur principal » et « Architecte ou ingénieur intermédiaire ». On s'attend à ce que les ressources prévues à la section 3.2.4 (architecte principal) fassent partie de la catégorie d'architecte principal dans le tableau de prix.

**Remplacer la section 3.2.5 en entier par ce qui suit :**

**3.2.5 Compétences et expérience du personnel affecté au projet : personnel au service du proposant ou sous-expert-conseil**

1. Ce que nous recherchons :

Démonstration confirmant que le proposant a à son service, ou par l'entremise de sous-experts-conseils, le personnel de projet possédant les compétences, la capacité et l'expertise nécessaires pour fournir les services et les produits livrables voulus indiqués dans la section des Services Requis (SR).

2. Ce que le proposant devrait fournir : (généralement pas plus de deux (2) pages par CV :

- a) soumettre au plus deux (2) CV pour les membres du personnel de projet qui exécuteront la majorité des travaux dans le cadre de commandes subséquentes individuelles, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous. Chaque CV devrait indiquer clairement le nombre d'années d'expérience du personnel de projet dans son domaine d'expertise et dans la prestation des services pertinents précisés dans la section des Services requis (SR):
- b) indiquer le nombre d'années d'expérience du personnel et le nombre d'années au service de l'entreprise;
- c) préciser l'agrément professionnel; et

d) noter les réalisations et les prix.

	N <sup>bre</sup> de CV requis	N <sup>bre</sup> de CV requis	N <sup>bre</sup> de CV requis
Catégorie	Principal	De remplacement	Total
Ingénieur en civil	1	1	2
Architecte paysagiste	1	1	2
Ingénieur en structures	1	1	2
Ingénieur en mécanique	1	1	2
Ingénieur en électricité	1	1	2
Ingénieur en bâtiment/de sécurité-incendie	1	1	2
Spécialiste de la mise en service	1	1	2
Spécialiste des coûts	1	1	2
Spécialiste acoustique	1	1	2

3. Les membres du personnel au service du proposant doivent faire partie de l'entreprise du proposant (voir la définition de « proposant » à l'article IG 1 des Instructions générales). Les sous-experts-conseils sont des personnes disponibles par l'entremise d'un contrat de sous-traitance avec le proposant.

4. Dans le tableau de prix à l'annexe B, il y a une distinction entre les ingénieurs et les architectes principaux et les ingénieurs et les architectes intermédiaires. Pour réduire la charge administrative, on ne demande pas aux proposant de soumettre un CV pour les ressources principales et intermédiaires dans toutes les disciplines d'ingénierie indiquées dans le tableau ci-dessus. On leur demande plutôt de fournir des CV décrivant les compétences et l'expérience des ressources.

Supprimez complètement ANNEXE B - PROPOSITION DE PRIX et remplacez-le par:

**ANNEXE B - PROPOSITION DE PRIX**

**INSTRUCTIONS**

- A. Remplir le formulaire de proposition de prix et le soumettre sous pli cacheté séparé, en inscrivant sur l'enveloppe le nom du proposant, le numéro de la demande et la mention « Formulaire de proposition de prix ».
- B. Les prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables et doivent être libellés en dollars canadiens.
- C. Les proposants ne doivent ni modifier le formulaire, ni y ajouter de renseignements.
- D. Afin de s'assurer qu'on déposera des tarifs horaires équitables et concurrentiels pour chacun des postes énumérés, on devra respecter rigoureusement l'exigence suivante : les proposants doivent offrir un tarif horaire pour chaque poste énuméré. Si l'entreprise comprend moins d'employés que ceux qui sont inscrits dans la liste, on doit fournir un tarif horaire correspondant à chaque poste énuméré. Le tarif horaire proposé doit être égal ou supérieur au tarif horaire prévu pour les postes énumérés ensuite. Par exemple, si l'entreprise n'a pas de personnel intermédiaire, le tarif horaire prévu doit être égal ou supérieur au tarif horaire indiqué pour le personnel subalterne. Le tarif horaire pour n'importe quelle catégorie de personnel ne peut être 0\$ ou une valeur nulle. À défaut d'indiquer un tarif horaire pour chaque poste énuméré, votre proposition sera jugée irrecevable.
- E. Les tarifs-horaires indiqués seront en vigueur pour la durée de l'offre à commandes.

## ANNEXE B

### Formulaire de proposition de prix

#### Tableau de prix pour la PREMIÈRE année

Catégorie de personnel Architectes, ingénieurs et personnel de soutien (ANNÉE 1)	Quantité estimée (A) (Heures)	Tarifs horaires fixes (B)	Total (Ax B)
1. Ingénieur principal/ Architecte en chef /Architecte principal	200	_____ \$	_____ \$
2. Ingénieur intermédiaire/Architecte	800	_____ \$	_____ \$
3. Technicien	1100	_____ \$	_____ \$
4. Technicien en CDAO	600	_____ \$	_____ \$
5. Soutien administratif	250	_____ \$	_____ \$
6. Coût consultant	100	_____ \$	_____ \$
7. Services de transmission sonore/spécialiste acoustique	80	_____ \$	_____ \$
8. Services de code du bâtiment et de prévention des incendies	80	_____ \$	_____ \$
9. Architecte paysagiste	100	_____ \$	_____ \$
10. Spécialiste de mise en service	80	_____ \$	\$ _____ \$
11. Total (ANNÉE 1)			_____ \$

REMARQUE : Pour toute discipline où le niveau de la ressource n'est pas précisé dans le tableau, il faut fournir un prix pour une ressource « intermédiaire ».

NOM DU PROPOSANT \_\_\_\_\_

Tableau de prix pour l'année *d'option 1*

Catégorie de personnel Architectes, ingénieurs et personnel de soutien (1 ANNÉE OPTION)	Quantité estimée (A) (Heures)	Tarifs horaires fixes (B)	Total (AxB)
1. Ingénieur principal/ Architecte en chef /Architecte principal	200	_____ \$	_____ \$
2. Ingénieur intermédiaire/Architecte	800	_____ \$	_____ \$
3. Technicien	1100	_____ \$	_____ \$
4. Technicien en CDAO	600	_____ \$	_____ \$
5. Soutien administratif	250	_____ \$	_____ \$
6. Coût consultant	100	_____ \$	_____ \$
7. Services de transmission sonore/spécialiste acoustique	80	_____ \$	_____ \$
8. Services de code du bâtiment et de prévention des incendies	80	_____ \$	_____ \$
9. Architecte paysagiste	100	_____ \$	_____ \$
10. Spécialiste de mise en service	80	_____ \$	\$ _____ \$
11. Total (1 ANNÉE OPTION)			_____ \$

REMARQUE : Pour toute discipline où le niveau de la ressource n'est pas précisé dans le tableau, il faut fournir un prix pour une ressource « intermédiaire ».

NOM DU PROPOSANT \_\_\_\_\_

**Tableau de prix pour la  
2 année d'option**

Catégorie de personnel Architectes, ingénieurs et personnel de soutien (2 ANNÉE OPTION)	Quantité estimée (A) (Heures)	Tarifs horaires fixes (B)	Total (AxB)
1. Ingénieur principal/ Architecte en chef /Architecte principal	200	_____ \$	_____ \$
2. Ingénieur intermédiaire/Architecte	800	_____ \$	_____ \$
3. Technicien	1100	_____ \$	_____ \$
4. Technicien en CDAO	600	_____ \$	_____ \$
5. Soutien administratif	250	_____ \$	_____ \$
6. Coût consultant	100	_____ \$	_____ \$
7. Services de transmission sonore/spécialiste acoustique	80	_____ \$	_____ \$
8. Services de code du bâtiment et de prévention des incendies	80	_____ \$	_____ \$
9. Architecte paysagiste	100	_____ \$	_____ \$
10. Spécialiste de mise en service	80	_____ \$	\$ _____ \$
11. Total (2 ANNÉE OPTION)			_____ \$

**REMARQUE :** Pour toute discipline où le niveau de la ressource n'est pas précisé dans le tableau, il faut fournir un prix pour une ressource « intermédiaire ».

**NOM DU PROPOSANT** \_\_\_\_\_



Tableau de prix pour la 3  
année d'option

Catégorie de personnel Architectes, ingénieurs et personnel de soutien (3 ANNÉE OPTION)	Quantité estimée (A) (Heures)	Tarifs horaires fixes (B)	Total (AxB)
1. Ingénieur principal/ Architecte en chef /Architecte principal	200	_____ \$	_____ \$
2. Ingénieur intermédiaire/Architecte	800	_____ \$	_____ \$
3. Technicien	1100	_____ \$	_____ \$
4. Technicien en CDAO	600	_____ \$	_____ \$
5. Soutien administratif	250	_____ \$	_____ \$
6. Coût consultant	100	_____ \$	_____ \$
7. Services de transmission sonore/spécialiste acoustique	80	_____ \$	_____ \$
8. Services de code du bâtiment et de prévention des incendies	80	_____ \$	_____ \$
9. Architecte paysagiste	100	_____ \$	_____ \$
10. Spécialiste de mise en service	80	_____ \$	\$ _____ \$
11. Total (3 ANNÉE OPTION)			_____ \$

REMARQUE : Pour toute discipline où le niveau de la ressource n'est pas précisé dans le tableau, il faut fournir un prix pour une ressource « intermédiaire ».

NOM DU PROPOSANT \_\_\_\_\_

**Les questions ci-dessous ont été posées par un ou des soumissionnaires éventuels :**

**Question 1**

L'annexe B publiée dans la Modification n° 4 contient un tableau où il faut indiquer un tarif horaire fixe pour « Architecte ou ingénieur principal », « Architecte ou ingénieur intermédiaire », « Technologiste », « Technicien en CDAO » et « Soutien administratif ». Comme c'est le cas pour les catégories susmentionnées, il y a divers niveaux d'ancienneté pour les catégories Coût, Code et Spécialiste acoustique, mais le formulaire de proposition de prix ne tient pas compte de cela. Étant donné que toutes les disciplines sont réparties parmi plusieurs entreprises dont les services sont facturés à différents tarifs, comment pouvons-nous remplir ce formulaire? Si nous indiquons un tarif « pondéré », j'ai l'impression que cela créera des problèmes au moment de présenter les frais lors d'une commande subséquente. Nous proposons que le formulaire de proposition de prix soit republié et que la catégorisation se fasse par discipline.

Remarque : À l'annexe B, on demande un tarif horaire pour le spécialiste acoustique et l'architecte paysagiste, mais ces disciplines ne sont pas indiquées comme experts-conseils principaux ailleurs dans la demande d'offre à commandes.

**Réponse 1**

Par souci d'efficacité et pour réduire la charge administrative, les soumissionnaires doivent fournir des prix pour les disciplines indiquées dans le tableau. Un spécialiste de mise en service a été ajouté au tableau de prix (voir ci-dessous).

La Couronne ne fera aucune autre distinction entre les disciplines d'ingénierie à l'heure actuelle. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs propositions de prix fondées sur leurs propres décisions quant aux ingénieurs et aux architectes principaux et intermédiaires des diverses disciplines.

Pour les autres membres du personnel d'architecture et d'ingénierie et pour le personnel de soutien, nous reconnaissons que certaines entreprises pourraient faire une distinction entre les niveaux (p. ex., subalterne, intermédiaire et principal) et que d'autres ne le font pas. Par conséquent, nous avons modifié le tableau pour inclure une ressource intermédiaire pour toute discipline où il n'y avait pas de distinction entre les niveaux des ressources.

Le spécialiste acoustique et l'architecte paysagiste sont indiqués aux paragraphes 2.8 et 2.9 du Formulaire d'identification des membres de l'équipe.

La section PO 5 Procédures applicables aux commandes subséquentes (paragraphe 1c) décrit le processus à suivre s'il faut obtenir les services d'un spécialiste ou d'un expert-conseil qui n'est pas identifié dans la présente demande d'offre à commandes.

## Question 2

### 3.2.3 Expérience antérieure

Au paragraphe 2.b., vous demandez le budget de chaque discipline des projets indiqués. Est-ce que vous recherchez le coût global du projet? Ou les honoraires par discipline? Ou le budget de construction des disciplines précises, c'est-à-dire indiqué séparément du coût total du projet?

## Réponse 2

Le coût de construction total des projets.

## Question 3

### 3.2.3 Expérience antérieure

«...démonstration qu'au cours des cinq dernières années... »

Est-ce que la période peut être modifiée à « huit dernières années »?

## Réponse 3

Pour être jugés pertinents, les projets doivent avoir été achevés au cours des cinq dernières années, comme l'indique la demande de propositions.

**\* Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**